

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sous restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
28 Août 1875.

Chronique générale.

On lit dans le Bien public :

« En présence de la gravité persistante des questions de politique extérieure, on se préoccupe du défaut de publication du recueil des pièces diplomatiques connu sous le nom de *Livre jaune*. »

Après avoir pris l'engagement formel de reprendre la publication de ce recueil, M. le duc Decazes s'est borné, l'année dernière, à publier les pièces relatives aux négociations pour la réforme judiciaire en Egypte.

Beaucoup de députés s'étonnent à bon droit que l'Assemblée soit laissée dans l'ignorance absolue des principales questions diplomatiques ; alors que, dans tous les autres États, les Parlements reçoivent — sans qu'il soit porté atteinte à la réserve voulue — communication de tous les documents qu'il est possible de publier. Nous croyons savoir que M. le ministre des affaires étrangères sera interpellé à ce sujet, soit directement, soit dans une des séances de la commission de permanence. »

On donne comme certain que plusieurs députés du centre droit sont décidés, sitôt la rentrée, à se joindre à toutes les gauches pour renverser M. Buffet.

Le *Journal officiel* publie une note officielle relative aux demandes d'exemption d'un certain nombre de réservistes, classe 1867. Cette note rappelle qu'aucun réserviste, sauf ceux dans les cas d'exemption mentionnés par la loi, ne doit être dispensé.

M. le ministre de la guerre est décidé à repousser formellement toutes les demandes faites pour se soustraire à la loi de recrutement, fondées sur des motifs d'intérêt personnel. En tout cas, les demandes ne doivent pas être adressées directement au ministre.

Paris-Journal déclare, tenir de source certaine que l'empereur de Russie aurait répondu par un refus formel à un envoyé du prince Milan de Serbie, qui sollicitait pour ce prince l'autorisation de venir saluer Alexandre II en Crimée.

Il se croit même en mesure de donner, si non le texte, du moins le sens exact de la conversation que le czar a eue à ce sujet avec un diplomate slave, dont il ne lui est pas permis de révéler le nom :

« Transmettez au prince mes paroles, aurai dit le czar. Ma sympathie lui est acquise, mais mon gouvernement blâmera sévèrement tout acte qui tendrait à soutenir les insurgés de l'Herzégovine. Si la Serbie intervient dans les affaires intérieures de l'empire ottoman, elle sera seule à en supporter les conséquences. »

Mon gouvernement, d'accord en cela avec celui des autres grandes puissances, veut empêcher avant tout et à tout prix une conflagration européenne.

Bien plus, l'intention de la Russie est de prévenir, d'arrêter et d'étouffer même, par tous les moyens que lui donnent les traités

internationaux, par voie de conseil amical ou d'intervention diplomatique, tout incident qui tendrait à troubler la paix en provoquant des rumeurs préjudiciables à la tranquillité des esprits en Europe. »

Bien qu'ils soient donnés avec assurance, nous reproduisons ces renseignements sous toutes réserves.

L'*Echo universel* affirme que M. Gambetta se rendra à Troyes le 3 septembre, pour prononcer « un grand discours, qui serait le développement de la politique de conciliation qui a abouti à l'évolution du 25 février. »

D'autre part, les *Tablettes d'un Spectateur*, qui se déclarent en mesure de faire connaître « la pure, la stricte, l'indéniable vérité, » affirment que la réunion projetée, dont le but « serait de préparer une campagne électorale avec tous les éléments modérés de tous les partis, légitimistes, orléanistes et bonapartistes, » est condamnée par M. Casimir Périer et par l'*Aube*, son organe, et que M. Gambetta n'aura garde d'y paraître.

Qui faut-il croire, de M. Savary ou de M. Gregory Ganesco ? Les deux autorités sont suspectes.

On nous demande si les jeunes professeurs de l'Université, qui ont contracté l'engagement de professer pendant dix années, peuvent remplir cet engagement en entrant dans une Université libre.

La question est importante, mais elle n'a point été résolue, et n'a pas même été agitée.

L'ARMÉE FRANÇAISE.

Plusieurs journaux publient un tableau comparatif des forces militaires des divers États de l'Europe ; de ce tableau il résulte que l'effectif de l'armée française se monte, avec les réserves, à près de 4,000,000, et à plus de 4,500,000 hommes avec l'armée territoriale.

Le budget de la guerre atteint provisoirement 500,000,000, ce chiffre devant être augmenté l'année prochaine.

L'effectif de la flotte (avec l'infanterie de marine) atteint 55,000 hommes.

Le budget de la marine est de 465,803,000 francs.

En résumé :
Effectifs : 4,700,000 hommes.
Budgets : 665,000,000 francs.
Tandis que, toujours d'après le même travail, en Allemagne, on arrive à un total général de :
Effectifs : 4,700,000 hommes.
Budgets : 500,000,000.

Qu'est-ce que l'auteur de cette statistique a voulu démontrer ?

Que nous sommes aussi forts, numériquement parlant, que nos voisins ?

C'est inexact. La triste expérience du passé est là pour le prouver, et le travail de réorganisation auquel nous nous livrons sans relâche est l'indice certain que notre armée n'a pas encore atteint le degré de force et de perfection des armées prussiennes.

Venir dire que nous pouvons mettre autant de monde en ligne que les Prussiens, — quand la chose n'est pas même vraie sur le papier, — c'est vouloir faire renaitre ou entretenir les illusions qui devraient être à jamais dissipées depuis 1870.

Est-ce sage, est-ce intelligent de s'amuser à jongler ainsi avec des chiffres que l'on sait parfaitement être faux ? Encore une fois, est-ce en prétendant que la France possède dès à présent des effectifs aussi nombreux que l'Allemagne qu'on développera la notion vraie de notre situation, le sentiment du devoir et du respect de la loi sans lequel tout espoir de reconquérir notre puissance et notre gloire d'autrefois est chimérique ?

Etranger.

MANIFESTE DES INSURGÉS DE L'HERZÉGOVINE.

Le *Fremdenblatt*, de Vienne, du 23 août, nous apporte le texte suivant du manifeste publié par les insurgés de l'Herzégovine :

« Qui ne connaît pas la barbarie turque pour l'avoir vue soi-même, qui n'a pas été témoin des souffrances et des tortures de la population chrétienne dans la Turquie, ne peut se faire une idée, même approximative, de ce qu'est le raïah, créature muette, inférieure à l'animal, espèce d'homme né pour l'esclavage éternel, créé pour avoir le sort maudit d'un raïah. »

Ce peuple n'est rien autre qu'une branche de la grande et nombreuse famille slave ; mais elle est la plus malheureuse. Les Serbes Bulgares mènent sans espoir une existence misérable à la honte de notre siècle éclairé, pendant que leurs frères prospèrent et sont arrivés en partie à une civilisation brillante.

Elle est étrange et terrible, la noire fatalité qui poursuit si cruellement cette partie du peuple serbe.

Impitoyable est cette dure destinée, car, même les peuples qui lui sont alliés par le sang et la foi se débarrassent du raïah maudit, au lieu de lui tendre une main secourable, libératrice, tandis qu'ils (les Russes) prêtent leur appui à d'autres nations qui leur sont étrangères.

On pourrait croire que nos plaintes, nos cris de douleur n'arrivent pas jusqu'aux oreilles de nos frères plus heureux, et qu'ils ne connaissent pas les misères où nous languissons et que, par suite, ils ne s'en préoccupent pas.

Et pourtant combien de paroles ont été prononcées à notre endroit ? Des volumes ont été écrits sur nos infortunes et le sang de notre cœur a coulé à flots. Réduit à ses propres forces, le raïah a résolu de combattre pour sa liberté jusqu'au dernier homme, ou de mourir jusqu'au dernier homme.

C'est pourquoi nous, soussignés, les chefs (*glavari*) du peuple combattant, nous adressons cet appel à tous nos frères, qui, comme nous, dans les pays turcs, languissent sous un joug intolérable, afin qu'ils se soulèvent, qu'ils se joignent à nous avec leurs armes, et que nous accomplissions le sort que Dieu et la fortune des héros nous réserve (*sto bog da i sreca junacka*). Certes, pour chacun de nous, il serait préférable de mourir que de continuer à vivre comme il nous a fallu vivre jusqu'ici.

Nous prions la Serbie et le Monténégro de nous prêter leur appui. Ce qu'ils feront pour nous, ils le feront pour eux et leur avenir. Nous prions aussi les autres Slaves, tous et partout, de nous aider afin que nous arrivions à ce qu'on puisse bientôt dire de chacun de nous : « C'était jadis un raïah turc ! »

Enfin, nous sollicitons le secours de tout homme, sans distinction de religion et de race, de tout homme honnête, qui prise la liberté et aime la justice.

Dans l'espoir que nos prières ne retentiront pas sans écho et que nous recevrons des honnêtes gens du vaste monde un appui suffisant, nous attendons sur le champ de bataille sanglant.

Dans l'Herzégovine, le 31 (19) juillet 1875.
Au nom du comité central formé pour la libération des raïahs :

- » Sofronije Spremo, igoumène du monastère de Zavala ;
- » Diordje Radulovics, de Mostar ;
- » Vucko Vuketics ;
- » Dioko Diurtovics, des montagnes de Trebinje ;
- » Michael Gutics ;
- » Tripko Grubacics, de Névésinje ;
- » Mujo Brstina, du district de Stolatz. »

Ainsi qu'on vient de le lire, le manifeste de l'insurrection de l'Herzégovine est publié par un comité central.

Plusieurs fois les dépêches avaient signalé l'existence de ce comité, mais sans indiquer aucun nom ; et ce comité paraissait ainsi comme une sorte de Grand-Conseil occulte dirigeant dans l'ombre le mouvement. Aujourd'hui il s'affirme lui-même en adressant cet appel à toutes les populations de raïahs qui habitent ces provinces.

Ce manifeste n'est point seulement un exposé des griefs reprochés à la Turquie ; c'est un véritable programme d'indépendance avec un appel à la guerre nationale. Il demande formellement l'appui de la Serbie et du Monténégro ; celui même de la Russie est imploré sous la forme d'un reproche pour l'abandon où cette puissance laisse les Serbes-Bulgares, quand elle tend la main à des « nations qui lui sont étrangères. »

Cet appel général aux armes adressé à tous les Slaves rendra peut-être inutile la médiation des puissances, comme le prévoyait le Nord. On ne négocie pas avec un peuple qui veut recouvrer son indépendance, quand on n'a à lui offrir que des promesses toujours déçues et des espérances que rien ne garantit.

Nous verrons, du reste, ce que produira cette médiation des cabinets européens, dont nous ne tarderons pas à connaître les résultats.

Les consuls, aussitôt leur mission terminée, ont pour instruction de se retirer immédiatement sans attendre l'effet de leur démarche ; et la Turquie ne veut suspendre les hostilités que pendant le temps nécessaire pour faire aux insurgés cette communication. Cette précipitation indiquerait que l'on compte peu sur le succès de la médiation.

Nous avons plusieurs fois cité le *Times* et les journaux anglais. Nous devons constater aujourd'hui que l'opinion publique, et le Foreign-Office lui-même, semblent avoir changé de politique dans la question d'Orient ; puisque tous les organes de la presse anglaise regardent l'affranchissement des provinces insurgées comme le seul moyen de trancher les difficultés présentes.

Voici les informations que nous trouvons dans les journaux étrangers :

« On télégraphie de Vienne, au *Standard*, que les chefs insurgés réunis au monastère de Duze, près de Trebinje, veulent établir un gouvernement provisoire et proclamer le prince de Monténégro prince de l'Herzégovine, s'il donne son appui à l'insurrection. D'autre part, en Bosnie et même dans l'Herzégovine, une grande partie de la population

chrétienne et le clergé se déclarent en faveur de la Turquie. L'évêque de Trebinje, qui réside à Raguse, a menacé les insurgés d'excommunication. L'insurrection de Bosnie ne serait qu'un brigandage dirigé par des officiers serbes aussi bien contre les chrétiens que contre les mahométans. »

L'Obzor publie deux correspondances de Kostainitza et de Dubitza, datées du 16 et du 17 août, qui fournissent les détails suivants sur l'insurrection en Bosnie :

« Les insurgés, au nombre d'environ 500, sont groupés dans les monts Balja-Platina, à une portée de fusil à peine de Kostainitza d'Autriche, et sont décidés à attaquer Kostainitza de Turquie. Les insurgés de la montagne sont commandés par un certain Petzi, qui dirigea le soulèvement de Kostainitza en 1858, passa plusieurs années en prison à Constantinople, s'évada et obtint un grade dans l'armée serbe. »

« Les insurgés de Kostainitza sont commandés par un nommé Jovan Lec, et ceux de la vallée de l'Unna par un certain Marko Kubrisca. Le bey Kerk Serdar a été tué par les insurgés. En revanche, le pape grec à Kostainitza de Turquie fut affreusement mutilé par les Turcs et jeté en prison. Les chrétiens de l'Herzégovine manquent surtout de munitions. A Kostainitza, on offre un ducat pour une livre de poudre sans pouvoir s'en procurer. »

« Le 20 août, trois corps de volontaires serbes assez nombreux ont franchi la frontière sous la conduite de Larka Lesewich, Golub, Babitch, Coko Vlaijkowitch et Georg de Stratimirovitch. Une partie de ces forces sont entrées en Bosnie, le reste dans l'Herzégovine. »

Le correspondant viennois de la Bohemia écrit à cette feuille :

« Des personnes qui connaissent à fond la Bosnie assurent que c'est pour une raison toute particulière que le mouvement bosniaque a gagné en intensité ces derniers temps. »

« Ce serait une ancienne prophétie qui enflammerait ainsi les esprits dans cette contrée. Cette prophétie dit qu'au cinquième siècle après la capture du dernier roi de Bosnie par les Turcs, le soulèvement des Slaves chrétiens de Turquie serait victorieux. Dès que 400 ans seraient passés depuis l'exécution du roi bosniaque Etienne Tomasevic, on pourrait engager une lutte contre les infidèles avec toute chance de succès. Or, Etienne Tomasevic a été exécuté le 30 juin 1463, dans la plaine de Blagaj, et, depuis 1863, les raïas espèrent et attendent chaque jour leur délivrance. Notez que le mouvement insurrectionnel a commencé le 30 juin, le jour anniversaire de l'exécution du dernier roi bosnio-herzégovinien. »

Le Daily News publie la dépêche suivante :

« Vienne, 24 août. »

« Un journal serbe officieux, le Vidovdan, rejette l'idée que les insurgés posent les armes avant que l'autonomie leur ait été préalablement garantie. »

« L'ordre donné à deux régiments autrichiens de se tenir prêts à marcher sur la Dalmatie et sur la frontière bosniaque a été révoqué. »

« Hier, parmi les nombreux fugitifs bosniaques qui arrivent sur le territoire autrichien, se trouvaient plusieurs prêtres et nonnes. »

ESPAGNE.

Madrid, 25 août.

Un incendie considérable s'est déclaré dans un chantier de bois ; le feu s'est communiqué à onze maisons. Cinq personnes ont été grièvement blessées. Le président du conseil, le ministre de la guerre et les principales autorités de la ville sont accourus sur le théâtre de l'incendie.

ITALIE.

Rome, le 26 août.

Les affaires de l'Herzégovine absorbent toute l'attention de notre monde politique. Sans se réjouir des difficultés que cette question pourrait faire surgir, la diplomatie italienne, par un sentiment de vanité très-naturel, est cependant bien aise de jouer un petit bout de rôle, elle qui jusqu'ici n'a

figuré que comme simple comparse dans les grands démêlés européens.

Les journaux, en déclarant que l'Italie suivra la même politique que les trois puissances du Nord, ne dissimulent pas la satisfaction que leur cause l'appel fait au concours de leur pays. Ils tiennent à faire savoir que le gouvernement a été invité à unir ses conseils à ceux que les cabinets de Berlin, de Saint-Petersbourg et de Vienne ont donnés et donneront à la Turquie, au Monténégro et à la Serbie.

La Nazione consacrait hier un article à la politique italienne en Orient et assurait, en guise de conclusion, que le gouvernement protégerait en Orient, comme en Occident, les intérêts de la paix.

Dans le conseil des ministres qui a été tenu samedi soir, MM. Visconti-Venosta et Minghetti ont entretenu leurs collègues de cette question. Il paraît que le roi a approuvé la conduite de ses ministres et les instructions que ceux-ci ont envoyées aux représentants à l'étranger.

Le comte Luizi Corti, ministre à Constantinople, qui était à Rome il y a quelques jours, a eu plusieurs conférences avec M. Visconti-Venosta et a reçu de lui les plus amples instructions.

Le comte Corti sera bientôt à son poste, et la politique de son gouvernement aura, dit-on, un interprète habile et expérimenté.

Mgr l'évêque d'Angers avait convoqué, le 25 août, une partie de son clergé et les membres des Comités catholiques pour les entretenir de la fondation de l'Université catholique.

Le concours a été considérable et la salle synodale de l'évêché ne pouvait contenir tous ceux qui étaient venus.

Mgr d'Angers a ouvert la séance en rappelant la première réunion des Comités catholiques. Quoiqu'on ne pût alors rien établir que sur des hypothèses, la charité des catholiques de l'Anjou a répondu à l'appel de leur premier pasteur. Aujourd'hui, la loi de la liberté de l'enseignement supérieur est votée et nous pouvons considérer la fondation de l'Université catholique d'Angers comme un fait moralement accompli. Cependant, une aussi grande œuvre exige de plus longs efforts. Et Monseigneur, en rappelant que les inscriptions et les droits d'examen suffisent à l'entretien des Facultés de l'Etat, réclame la continuation du concours des catholiques pour l'Université qu'il va fonder. Il signale quatre modes différents d'aider et de soutenir l'Université : 1° les fondations de chaires (deux chaires sont déjà fondées, et chacune coûte à sa fondatrice 80,000 fr.) ; 2° les souscriptions qui ne peuvent être de moins de 500 fr. pour assurer aux souscripteurs le titre de fondateurs, et les souscriptions déjà recueillies varient de 500 fr. à 60,000 fr. ; 3° les cotisations du clergé et des communautés ; 4° les collectes, car il faut que tous concourent, même les plus pauvres. Monseigneur a hésité entre la quête proprement dite et ce qu'il a fort bien appelé le sou de l'Université. Le sou de la Propagation de la Foi, nous a-t-il dit, rapporte chaque année 60,000 fr. ; le sou de l'Université pourrait-il rapporter moins ?

L'argent, que Mgr Mermillod allait appeler le nerf de la guerre, n'est pas tout dans une telle entreprise, il n'est qu'un moyen ; le but, c'est l'enseignement catholique substitué à l'enseignement athée. Monseigneur a conjuré les pères de famille de son auditoire et de tout son diocèse d'envoyer leurs enfants à l'Université catholique d'Angers. Il a rappelé les promesses si formelles de sa lettre pastorale : les enfants seront gardés avec une vigilance paternelle.

M. Pavie, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, a pris la parole au nom des laïques présents que Monseigneur avait invités à donner leur avis dans la préparation de cette œuvre commune. Mais M. Pavie n'a pris la parole que pour se défendre de donner un avis après que deux évêques venaient d'éclairer l'assistance de leurs lumières.

En effet, Mgr Mermillod avait succédé à Mgr Freppel. Plus libre que l'évêque d'Angers de laisser de côté la question matérielle et financière de l'œuvre, plus libre de céder à ses inspirations, Mgr l'évêque d'Herbron nous a transportés sur les hauteurs. Il nous a demandé, si j'ose ainsi dire, de venir en aide à Dieu qui veut toujours être aidé par les hommes dans le bien qu'il leur fait. Les hommes !!! hélas ! c'est ce qui manque

à notre temps. Pour faire des hommes, il faut que l'enseignement soit catholique de la base au faite. Nous avons, pour l'enseignement primaire, les écoles des fils du Bienheureux de la Salle ; nous avons, pour l'enseignement secondaire, les collèges des Jésuites. Mais, pour l'enseignement supérieur, nous n'avons rien encore, et nous ne pouvons jusqu'ici rien avoir, puisque cette loi qui nous donne la liberté de l'enseignement supérieur est d'hier. Un peu de liberté nous est enfin accordée, il faut en user sans perdre un jour. Mgr Mermillod nous a même rappelé ce mot si juste « que la liberté se prend plus qu'elle ne se donne. »

Il ne faut pas essayer de résumer cette improvisation si élevée et si remplie de traits charmants. Ce successeur de saint François de Sales, jeté sur la terre de France par l'exercice du droit humain, — le seul droit que puissent connaître des générations qui ont chassé Dieu de leur enseignement et de leurs lois, — a trouvé dans son amour pour notre patrie un adoucissement aux amertumes de son exil. Tous les grands cœurs catholiques, en quelque lieu du monde que Dieu leur ait donné une patrie, aiment la France d'une affection profonde. Mgr Mermillod nous disait hier : « Pie IX est tendrement impatient de voir le relèvement de la France. »

Le premier relèvement de la France, ce sera la renaissance des idées françaises. Nous sommes coupables de ne pas les avoir défendues contre l'invasion des idées allemandes. La conquête de la France par les idées allemandes a été notre première défaite ; elle préparait l'autre et la rendait assurée. Mgr Mermillod nous a pressés en terminant de revenir aux idées françaises, aux idées chrétiennes qui feront encore la grandeur et la prospérité de notre patrie. Et il nous a jeté, comme un gage certain de succès, la belle parole de Jeanne d'Arc : « Les hommes batailleront, et Dieu donnera la victoire. »

(L'Etoile.)

A. DE ST-A.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XI.

INAUGURATION DU PORTRAIT DU ROI CHARLES X A L'ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE. — BAL A CETTE OCCASION.

(Suite.)

Le discours du général étant terminé, pendant que chacun contemplait les traits du roi, si heureusement et si fidèlement reproduits par M. Gérard, l'un des premiers artistes de la capitale, les couplets suivants ont été chantés :

Longtemps vainqueurs, jamais vaincus,
Aux mains de la ligue étrangère
Nous tombions, un Français de plus
Vint soulager notre misère !
Si ce mot sacré de Français
Fit cesser l'ardeur de combattre,
C'est que, pour gagner des sujets,
Il faut parler comme Henri quatre.

Les vieux temps nous offrent toujours
Vingtrois ans pour un roi sage ;
Rien a-t-il pu jusqu'à ce jour
Des Bourbons ternir l'héritage ?
Chevaliers courtois dans la paix,
Soldats sans peur, s'il faut combattre ;
Il semble que sur les Français
Règne encor le bon Henri quatre.

J'admire un jour ce tableau,
Quand le peintre, honneur de la France,
Me dit : S'il vit sous mon pinceau,
Sais-tu d'où vient la ressemblance ?
C'est que j'ai mis, pour allier
L'art de plaire à l'art de combattre,
Les grâces de François premier
Sur le front guerrier d'Henri quatre.

Sur cette image promettons
De rester à l'honneur fidèles,
Et, comme nos aïeux, jurons
Amour aux rois, hommage aux belles ;
A ce sexe riche d'attraits
Montrons, comme au temps d'Henri quatre,
Par notre gaieté dans la paix,
Notre ardeur s'il fallait combattre.

Ces vers, où la beauté des pensées est jointe à l'élégance du style, prononcés avec âme, et chantés d'une voix forte et harmonieuse par un capitaine-major de l'Ecole,

sur un air guerrier très-convenable, ont été couverts d'applaudissements. Un officier-élève a également payé à Sa Majesté le tribut de ses chants ; ces couplets sans prétention, qui ont reçu l'accueil dû aux sentiments qui les avaient dictés, et au mérite poétique avec lequel ils sont exprimés, seront lus avec autant de plaisir qu'on en a eu à les entendre ; les voici :

En contemplant l'auguste image
D'un roi justement adoré,
D'un doux et légitime hommage.
Payons-lui le tribut sacré ;
Au roi que la France révère
Consacrons nos cœurs et nos chants ;
Et célébrons de plus un père
Qui vient veiller sur ses enfants.

Du Béarnais portrait fidèle,
Il retrace sa loyauté ;
Dans ses yeux la bonté se mêle
A l'éclat de la majesté.
De Henri portant la couronne,
Il nous dit avec sa douceur :
C'est mon portrait que je vous donne,
Vous avez toujours eu mon cœur.

D'un trône orné par la victoire
Il vient de monter les degrés ;
D'un nouveau monument de gloire
Par nous qu'ils soient bientôt parés ;
Et dans les champs de la vaillance
Si nous devons un jour périr,
Pour CHARLES X et pour la France
Qui de nous n'aspire à mourir !

On voit que les filles d'Apollon ne dédaignent point les enfants de Mars, et plus d'une fois ces derniers ont prouvé qu'en France on peut caresser les muses et battre l'ennemi. Nous croyons devoir encore procurer à nos lecteurs un plaisir de plus en leur faisant connaître une troisième chanson faite par un fonctionnaire de l'Ecole, et qui devait être chantée au repas ; la circonstance qui l'a inspirée nous imposerait seule l'obligation de la transcrire, si nous n'y étions porté d'inclination, connaissant l'auteur. Ce motif nous interdit d'en faire l'éloge.

AIR du vaudeville de l'Intérieur d'une Etude.

Que n'ai-je la plume d'Horace,
Ou de Pindare le pinceau ?
Voltaire, prête-moi ta grâce !
Viens m'inspirer, divin Boileau ! (bis)
Du souverain cher à la France
Je veux célébrer les vertus,
Vanter sa bonté, sa clémence,
Et comparer CHARLES à Titus. (bis)

Ce tableau que CHARLES nous donne,
Pour nous est un nouveau bienfait ;
Sur son front mettons la couronne,
De fleurs entourons son portrait.
Que ce bon roi soit notre idole :
Devant lui j'engage ma foi,
Qu'on doit venir à notre Ecole
Pour apprendre à chérir le roi.
Héros français, parfaits modèles,
Voyez en nous vos rejetons ;
Comme vous à l'honneur fidèles,
Prêts à mourir pour les Bourbons,
Nous irons, en quittant l'Ecole,
Pour CHARLES cueillir des lauriers ;
Du champ de Mars au Capitole,
Il n'est qu'un pas pour les guerriers.

Voués au service de nos princes,
Jaloux d'être vaillants soldats,
Je vois accourir des provinces
Des jeunes gens de tous Etats.
Ils doivent, sans espoir frivole,
Des ennemis être l'effroi ;
Car ils viennent à notre Ecole
Pour apprendre à servir le roi.

Si mes vers manquaient de cadence,
Si Pégase allait m'égarer,
Condamnez-moi sans indulgence
(J'avais le roi pour m'inspirer).
Livrez mes chants aux jeux d'Eole,
Mais, rendant justice à mon cœur,
Renvoyez-moi vite à l'Ecole
Pour adorer son fondateur.
(La fin au prochain numéro.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il y a deux mois, jour pour jour, les musiques de notre ville revenaient du festival d'Angers, où elles avaient obtenu chacune

na premier prix (médaillé de vermeil), l'une comme musique d'harmonie, l'autre comme fanfare.

Dimanche dernier encore, la fanfare des sapeurs-pompiers de Saumur, dirigée par M. Halbert, a remporté, au festival de Nantes, le premier prix (une médaille d'or et 200 fr.).

A son tour, la musique municipale, ayant pour chef M. Meyer, part ce soir pour les Sables-d'Olonne, où aura lieu demain dimanche un grand concours de musiques d'harmonie, de fanfares et d'orphéons. Nous avons le ferme espoir que nos compatriotes se distingueront aux Sables comme à Angers, et qu'ils obtiendront dans ce nouveau concours les récompenses dues à leur mérite. C'est le vœu que nous formons au départ de cette société musicale.

Octroi de Saumur.

TARIF supplémentaire pour les objets nouveaux soumis aux droits d'octroi, en vertu de la décision du Conseil général du 8 avril 1875.

Limonades gazeuses, l'hectolitre, 5 fr.
 Truffes, volailles et gibier truffés, pâtés et terrines truffés, le kilog., 75 centimes.
 Poulets et canards domestiques, par tête, 50 centimes.
 Oies, par tête, 40 centimes.
 Dindons et poulardes, par tête, 30 centimes.
 Poissons de mer, marée, saumons, mulet, lamproies, aloses, etc. (excepté le hareng, la morue, la sardine, le maquereau et le stock-fisch), brut, le kilog., 10 centimes.
 Conserves de poissons, homards, anchois, thons, sardines, etc., le kilog., brut, 10 centimes.
 Cerfs, biches, sangliers, chevreuils et lièvres, le kilog., 20 centimes.
 Lièvres, par tête, 30 centimes.
 Lapins de garenne, par tête, 40 centimes.
 Canards sauvages, sarcelles et poules d'eau, par tête, 20 centimes.
 Faisans, coqs et poules, par tête, 30 centimes.
 Perdrix et bécasses, par tête, 10 centimes.
 Pigeons, par tête, 5 centimes.
 Bécassines, cailles et grives, par tête, 2 centimes.
 Alouettes et ortolans, la douzaine, 40 centimes.
 Autres petits oiseaux, la douzaine, 5 centimes.
 Conserves et fruits confits, olives, fruits secs de table, tels que pruneaux dits de Tours et d'Agen, amandes, noisettes, figues, raisins, etc. (excepté les raisins et prunes à cuissons), brut, le kilog., 40 centimes.
 Oranges, citrons et limons, les 400 kilog., 5 fr.
 Anthracites, lignites et autres combustibles minéraux, l'hectolitre, 25 centimes.
 Les cokés fabriqués à l'intérieur, avec des charbons ayant payé l'entrée, seront exempts de droits.)
 Huiles à brûler, animales ou végétales, de toutes espèces (les huiles de poisson et les huiles de pied de bœuf exceptées), les 100 kilog., brut, 5 fr. 50 c.
 Ciments de toutes espèces, les 100 kilog., 50 centimes.
 Dalles et carreaux de pierre, le mètre superficiel, 40 centimes.
 Pavés d'échantillons, le mètre cube, 2 fr. 50 c.
 Fers pouvant entrer dans la construction, tels que portails, solives, pièces pour colonnes, pour soutènement, marches d'escaliers, tuyaux, gargouilles, plaques de cheminées, crémones, lucarnes, grilles, balcons, portes, fers T, les 400 kilog., brut, 4 fr. 50 c.
 Fontes, mêmes articles que ci-dessus, les 400 kilog., brut, 4 fr.
 Plombs destinés à la construction, façonnés ou non (excepté les plombs à vitraux), les 400 kilog., 4 fr. 50 c.
 Zinc ouvré ou façonné, entrant dans la construction, les 400 kilog., 4 fr. 50 c.
 Glaces à vitrages, de 4 millimètres d'épaisseur et au-dessus, les 400 kilog., net, 6 fr.
 Savons, parfumerie, les 400 kilog., brut, 18 fr.
 Blanc de céruse et de zinc et autres couleurs (non compris celles de poudre), les 400 kilog., 6 fr.
 Huile de lin pour peintures, les 400 kilog., 5 fr. 50 c.

Pour copie conforme à la délibération du Conseil municipal du 6 août 1875.

Le Maire, LECOY.

Le présent tarif sera mis à exécution à partir du 1^{er} septembre 1875, jusqu'au 1^{er} septembre 1885, conformément à la décision de M. le Préfet de Maine-et-Loire.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session d'août 1875.

M. Bury demande que la subvention allouée à la Société de viticulture de Saumur soit augmentée de 200 fr., cette Société, qui a réuni 1,200 espèces de cépages, rend à cette heure des services très-importants.

M. le Préfet demande quel est le nombre des membres de cette Société.

M. Bury répond que ce sont les membres du comice agricole qui ont fondé cette Société.

M. Peton appuie la demande de subvention présentée par M. Bury.

Sur l'observation de M. le président de Civrac que les comices agricoles de Saumur reçoivent déjà du département une somme de 2,300 fr., M. le Préfet fait observer que la Société de viticulture, si elle veut obtenir un secours, peut le demander à l'Etat; que la Société, du reste, n'est pas propriétaire du jardin où sont placés les 1,200 cépages dont il a été parlé. Ce jardin est un établissement municipal.

M. Bury propose alors au Conseil d'appuyer auprès de M. le ministre de l'agriculture une demande de secours de 200 fr., en faveur de la Société de viticulture de Saumur.

Le Conseil accepte.

En conséquence, l'allocation à demander à l'Etat, pour l'année 1876, s'élèvera à 8,000 fr., dont 200 fr. pour la Société de viticulture de Saumur.

Le Conseil déclare adopter pour répartition de cette somme les bases suivies l'année dernière, telles qu'elles sont proposées par M. le préfet dans son rapport.

Le Conseil vote ensuite 300 fr. pour la Société de viticulture de Saumur.

Un vœu déposé par les membres du Conseil de l'arrondissement de Saumur, et tendant à ce qu'un cours de viticulture soit professé à Saumur, puis ensuite à Angers, est adopté par le Conseil.

Sur la proposition de M. le président, la première session du Conseil général en 1876 aura lieu le mardi qui suivra le dimanche de Quasimodo.

M. Grignon a la parole pour faire le rapport sur les travaux et améliorations proposées pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

M. Abellard donne lecture au Conseil d'une lettre de MM. les maires des communes de Chacé, de Varrains et du conseil d'arrondissement de Saumur, exprimant le vœu que des améliorations soient apportées sur le chemin n° 50, au passage à niveau, aux environs de la cave Bruneau, et en ce qui concerne l'aqueduc et le viaduc à l'entrée de la ville, dont la situation défectueuse présente des dangers au point de vue de la circulation.

M. Gigot reconnaît que les plaintes formulées dans le vœu de Saumur sont fondées en ce qui concerne l'aqueduc, et il appuie fortement le vœu près le Conseil, mais il ne croit pas qu'il y ait lieu d'améliorer le passage à niveau de la cave Bruneau, qui est sans inconvénient.

Après un échange d'observations, le Conseil prie M. le Préfet d'étudier la question pour lui présenter un rapport à la session d'avril.

M. le rapporteur passe à l'examen des contingents communaux pour 1876. Il expose que la quatrième commission a examiné l'état des contingents communaux à demander aux communes pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Les conseils d'arrondissement, celui de Saumur excepté, ont émis un avis favorable à l'adoption des quotités proposées par M. l'agent-voyer chef et adoptées par M. le Préfet.

Le conseil d'arrondissement de Saumur, au contraire, appuie les réclamations formées par un certain nombre de communes de cet arrondissement, sans motiver toutefois son avis.

La 4^e commission estime que ces de-

mandes de réduction ne sont pas justifiées. Il lui a paru que les contingents réclamés sont indispensables aux besoins du service des chemins de grande communication et d'intérêt commun. Elle propose en conséquence d'approuver l'état des contingents communaux tel qu'il est proposé par M. le Préfet.

Adopté.

M. Abellard rappelle au Conseil ses propositions précédentes sur la question d'unité du service de la voirie départementale. Depuis plusieurs années déjà, il a proposé de remettre tout le service aux agents-voyers. Sans rentrer dans la discussion et toutes réserves faites à cet égard, il prie le Conseil de vouloir bien ordonner que des renseignements soient pris pour connaître les résultats obtenus par les départements qui ont adopté cette mesure.

Le Conseil général prie M. le Préfet de prendre des renseignements; il est bien entendu que cette enquête ne préjugera en quoi que ce soit la question.

Sur le rapport de M. Bury, le Conseil adopte les alignements du chemin de grande communication n° 32, dans la traverse du bourg de Cheviré, tels qu'ils sont figurés par les lignes rouges des projets.

M. Bury expose que quatre des conseils d'arrondissement du département sont d'avis de maintenir les tarifs actuellement en vigueur. Segré et Saumur se sont même très-énergiquement prononcés en ce sens. Le Conseil d'arrondissement de Baugé seul a proposé d'augmenter les tarifs.

Tout en reconnaissant que cet impôt ne produit pas tout son effet, la quatrième commission propose de maintenir encore pour cette année l'état de choses actuel. En conséquence, le Conseil vote le tarif suivant :

Journée d'homme,	4 f. 25
— de cheval,	1 25
— de bœuf d'attelage,	» 60
— de vache,	» 50
— d'âne,	» 50
— de voiture ou charrette attelée d'un âne,	» 50
— de toute autre voiture ou charrette,	1 25

Un vœu a été soumis au Conseil général d'Indre-et-Loire pour demander que la convocation des électeurs sénatoriaux ait lieu avant la fin de la présente année. Naturellement, il n'a été ni discuté ni admis, et l'auteur a même consenti à le retirer, afin de ne pas laisser croire que le Conseil cherchât à excéder ses attributions. Mais le fait méritait d'être signalé.

NANTES. — Mercredi, de 4 à 5 heures du soir, des expériences ont été faites, rue de l'Hôtel-de-Ville, avec l'échelle de sauvetage offerte à la ville de Nantes par M. Recipon, conseiller municipal.

L'échelle ayant été posée contre la maison de M. Bourgault-Ducoudray, M. Laquement fils, plusieurs autres personnes et même un enfant, ont opéré leur descente vertigineuse à la vue d'une foule de curieux.

Plusieurs membres de la municipalité assistaient aux expériences.

Mardi au soir, une rixe fatale a eu lieu, quai Moncoussu, à Nantes, entre des marinières et M. Solu, ouvrier raffineur, demeurant chaussée de la Madeleine.

Ce dernier, accompagné de sa femme, se rendait chez un ami lorsqu'il fut apostrophé grossièrement, dit-on, par un marinier.

Aux injures succédèrent les voies de fait, auxquelles prirent part quelques mariniers.

Dans la rixe, le malheureux Solu fut frappé à la tête avec le manche d'une fourche, et mercredi matin il a succombé aux suites de ses blessures.

RÉCLAME D'UN FACTEUR

A toutes les personnes qu'il a l'honneur de desservir,

POUR L'ACHAT D'UNE BOÎTE AUX LETTRES.

Hélas ! toute chose s'use :
 Bottes, habits, pantalons,
 Bonnets, chapeaux, fleurs, galons...
 Crème, fard, blanc de céruse...
 Le temps, cet escamoteur
 Qui chaque an fait son ravage,
 D'un irréparable outrage
 Est bien le seul promoteur.
 A quoi sert-il d'être athlète ?

Il détend tous nos ressorts ;
 Puis il donne à notre corps
 La forme d'une arbalète.
 Telle est la méchanceté
 De ce pirate-cosaque,
 Qu'incessamment il attaque
 De la femme la beauté.
 C'est pour cela que ma boîte,
 Après avoir résisté
 Aux vents froids, aux feux d'été,
 Se ride et devient étroite :
 La faire raccommode,
 Ce serait chose impossible.
 Ma clientèle sensible,
 Je l'espère, va m'aider.
 Pour cela, je me décide
 A faire une tombola
 Où tout billet gagnera
 N'importe quoi de solide,
 De gracieux ou de bon.
 Pour lot complera ma boîte...
 Et la cuisinière adroite
 Y peut loger un jambon.
 Chers clients, venez de suite
 Enlever un des billets...
 Trop modeste, j'oubliais
 De parler de ma conduite.
 Porteur de tous les secrets,
 Dans mes cases je recèle
 Bonne ou mauvaise nouvelle,
 Avez, trahison, regrets...
 Baisers, serments, espérance,
 Deuil, rupture, indifférence...
 Du bien et de la souffrance
 Je suis le distributeur.
 Chaque lettre est un mystère !
 Pour remplir mon ministère,
 Récompensez le facteur.

CH. MARCHAND.

Contresigné :

X., facteur postal.

Saumur, 23 août 1875.

Faits divers.

Les lettres et les journaux de Marseille signalent à l'attention publique un fait intéressant qui pourrait s'intituler la *Question des sous*. Il paraît que le commerce des sous entre la France et l'Italie a pris une énorme extension et que Marseille, principal entrepôt de cette denrée, est littéralement inondé de sous italiens. D'une statistique dressée et d'observations faites, il résulte que les sous italiens sont aux sous français, à Marseille, dans une proportion de 75 0/0. Ces sous se valent, en fait; mais, comme ils pullulent, les caisses publiques et les grandes administrations les refusent, ou plutôt ne les acceptent que pour des appoints de 50 centimes à 4 franc.

S'autorisant de ces refus, les marchands de tabac et les commerçants ne veulent plus vendre, à leur tour, à ceux qui les payent en sous, ce qui entrave singulièrement la régularité du petit négoce.

Il y a là un fait qui, signalé il y a déjà quelques jours au ministre des finances, a été mis à l'étude par M. Léon Say.

**

Le nombre des locomotives en activité sur tous les chemins de fer du globe est actuellement de 50,000, qui représentent un capital de 2 milliards et demi.

Dans ce nombre, les Etats-Unis figurent pour 14,200 machines; l'Angleterre pour 40,900; l'Allemagne pour 3,900; la France pour 4,900; la Russie pour 2,600; l'Autriche pour 2,400; la Hongrie pour 500; l'Italie pour 4,200.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

MARDI 31 août 1875.

Une seule représentation donnée par la troupe du théâtre national de l'ODÉON (en congé).

LE MARIAGE DE FIGARO

Comédie en 5 actes, de Beaumarchais.

Voici la distribution des rôles :

Figaro, M. Porel. Antonio, M. Georges Richard.
 Le comte, M. Valbel. Suzanne, M^{lle} Hélène Petit.
 Chérubin, M^{lle} Fassy. La comtesse, M^{me} Dufresne.
 Marceline, M^{me} Crosnier.

Le *Mariage de Figaro* sera joué exactement comme à l'Odéon, avec les costumes et la mise en scène de Paris.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

